

Adhérent de Réseau Entreprendre®,

contribuez, avec **Valeur Entreprendre**
à la réussite des lauréats

Valeur Entreprendre



reseau**entreprendre**

- Vous êtes adhérent d'une association Réseau Entreprendre®
- Vous voulez contribuer à la réussite des lauréats d'une façon distincte mais complémentaire de votre engagement d'adhérent au sein de Réseau Entreprendre®

Devenez sociétaire de Valeur Entreprendre

Valeur Entreprendre est un outil de financement créé par Réseau Entreprendre® pour aider ses lauréats dans le développement de leur entreprise. Valeur Entreprendre intervient au capital des entreprises en visant un effet de levier sur d'autres sources de financement et inscrit son intervention dans la durée pour respecter les rythmes de croissance des entreprises.

Pour respecter le principe de gratuité qui fonde leur engagement dans Réseau Entreprendre®, les sociétaires s'engagent par avance à renoncer aux plus-values potentielles sur leurs apports. Les dispositions fiscales liées à l'investissement dans les PME s'appliquent (réductions d'impôt IRPP, ISF).

Qui sont les bénéficiaires de Valeur Entreprendre ?

- Les lauréats depuis moins de 5 ans de l'une des associations Réseau Entreprendre®.
- Dont l'entreprise est en développement, aborde une phase de croissance interne/externe nécessitant le renforcement des fonds propres de l'entreprise et recherche des investisseurs.

Louis-Marie Pasquier,
Adhérent de Réseau Entreprendre® Maine et Loire
Sociétaire de Valeur Entreprendre

“ Quelle belle image dans notre monde économique actuel de voir des chefs d'entreprise prendre du temps pour accompagner humainement et économiquement des créateurs et repreneurs d'entreprise qui n'ont pas peur de se lancer dans l'aventure et de créer des emplois !
Valeur Entreprendre est un outil supplémentaire, qui respecte les mêmes valeurs que Réseau Entreprendre®. Valeur Entreprendre permet d'apporter des capitaux à des entreprises en pleine croissance, qui méritent d'être aidées. ”

Modalités d'intervention

L'**engagement de Valeur Entreprendre** est un signal fort pour les autres financeurs parce que Réseau Entreprendre® a déjà validé le potentiel entrepreneurial du lauréat, le modèle économique de l'entreprise, le projet de développement et connaît déjà l'entrepreneur pour l'accompagner.

L'engagement de Valeur Entreprendre consiste en :

- une prise de participation minimum de 50 000€ et plus généralement de l'ordre de 100 000 € à 150 000 €,
- un investissement d'une durée de 5 à 7 ans,
- une position minoritaire dans le capital,
- la mise en place d'un pacte d'actionnaire systématique,
- les conditions de sortie sont, en règle générale, prévues dès l'origine dans le pacte d'actionnaire,
- en tant qu'actionnaire, Valeur Entreprendre désignera un représentant qui assurera l'information et la liaison entre l'entreprise et Valeur Entreprendre.

Valeur Entreprendre intervient avec tous les droits et devoirs d'un actionnaire, notamment :

- droit de participation et de vote aux Assemblées Générales,
- droit de participation aux bénéfices,
- droit à l'information sur la vie de l'entreprise,
- devoir de s'intéresser à la vie de celle-ci et d'aider le dirigeant à réussir.

Quels montants investir dans Valeur Entreprendre ?

Pour des raisons de frais de gestion, les apports minimum sont de 5 000€. Il n'y a pas de limite haute. Au minimum, 90% des capitaux sont investis dans les entreprises de lauréats. Les sorties du capital sont possibles une fois par an, dans les 2 mois qui suivent l'Assemblée Générale.

Que deviennent les plus values potentielles ?

Pour respecter l'esprit de gratuité inscrit dans les principes d'action de Réseau Entreprendre®, vous renoncez par avance aux plus values potentielles, conformément aux engagements que vous prendrez au départ. Lors de la sortie partielle ou totale du capital de Valeur Entreprendre, si vous enregistrez une plus value, vous serez engagés à la reverser à des projets d'intérêt général servant la cause de l'entrepreneuriat, via la Fondation Entreprendre (www.fondation-entreprendre.org).

Bénéficiez de réductions d'impôts...

- soit au titre de l'impôt sur les revenus (IRPP) : réduction égale à 25% de votre investissement dans la limite d'une réduction de 10 000 € pour les contribuables mariés ou liés par un PACS, soumis à une imposition commune, et de 5 000€ pour les autres contribuables (cette réduction devra être ajustée du taux effectif d'investissement de la holding au capital de PME éligibles).
- soit au titre de l'ISF : réduction égale à 75% de votre investissement dans la limite d'une réduction d'impôts de 50 000 €.
- la fraction des versements ayant donné lieu à la réduction d'impôt sur le revenu ne peut pas ouvrir droit à la réduction ISF.

Le bénéfice de ce régime est réservé aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, qui s'engagent à conserver l'ensemble des titres reçus à cette occasion jusqu'à la fin de la 5^{ème} année suivant celle au cours de laquelle la souscription a été réalisée (sauf cas particuliers).

Attention, ces deux réductions ne sont pas cumulables. Pour chaque souscription, il faut préciser sur le bulletin de souscription la réduction que vous choisissez.

La gouvernance de Valeur Entreprendre

Valeur Entreprendre est une société par actions simplifiée (SAS) à capital variable, ce qui facilite ainsi l'entrée et la sortie d'investisseurs.

Les statuts prévoient un comité de direction composé de 12 membres dont 7 désignés par Réseau Entreprendre® et 5 représentants des sociétaires, élus en AG. Les participations sont décidées par un comité d'investissement composé d'au minimum 7 personnes avec plus de 50% issues du comité de direction.

Relations entre Valeur Entreprendre et votre association Réseau Entreprendre®

- L'engagement de Valeur Entreprendre dans l'entreprise des lauréats ne modifie en rien les engagements pris réciproquement entre l'association et le lauréat tels que : accompagnement par un chef d'entreprise adhérent, remboursement du prêt d'honneur, participation au club.
- Les décisions de Valeur Entreprendre sont prises de façon autonome et indépendamment de l'action des associations Réseau Entreprendre® vis-à-vis de leurs lauréats.
- Les relations entre Valeur Entreprendre et l'entreprise, notamment pour l'information et le suivi, sont traitées indépendamment de la relation d'accompagnement entre l'association Réseau Entreprendre® et le lauréat.

Pour devenir sociétaire, contactez :

Bruno Cuvelier au 03.20.66.18.22,
ou par mail à bcuvelier@reseau-entreprendre.org

Partenaires :

